

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2010**

PRESENTS : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M. Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. Alexis MORVAN ; M. N'Diaga CISSE, Adjoints. Mme Colette BARON, Conseillère déléguée ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; Mme Noëlle CHARRON ; M. Samuel BARON M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; M. Jean-Paul SAVIGNON ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; M. Pierre THEZIER ; Mme Patricia DOMECC ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. Jean- Paul NICOLET ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX ; M. Yves CORNILLON (pouvoir à M. Christian CROS) ; (pouvoir à Mme Michelle GHETTI) ; (pouvoir à M. Michel FOMBONNE) ; M. Gilles BONIN (pouvoir à Mme Jocelyne CHANCRIN).

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. Alexis MORVAN

Lors de la précédente assemblée le Maire avait annoncé la démission de M. Hocine ABDELOUHAB auquel il rend hommage pour le travail important accompli dans le domaine de l'environnement et au sein de la Communauté de Communes.

La règle veut que le successeur sur la liste constituée lors des élections accède de fait au statut d'élu local.

Le Maire invite donc Patricia DOMECC, nouvelle Conseillère municipale, présente dans la salle à rejoindre le siège qui l'attend autour de la table des débats.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Le Maire fait procéder à l'approbation du compte rendu de l'assemblée du 1<sup>er</sup> avril qui n'appelle aucune observation.

**I. ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG**

Cette question calée en fin de séance est traitée en ouverture pour permettre à M. Jean-Paul NICOLET, rapporteur, encore sous l'effet d'un choc opératoire, de présenter le sujet.

Le Maire l'en remercie particulièrement.

L'élu rappelle que cette étude diagnostique a été commandée à la demande des services de l'Etat. Le bureau avec lequel un marché public a été conclu a causé des soucis durant le déroulement de sa mission mais a finalement rendu ses conclusions, aujourd'hui soumises à l'examen de l'assemblée.

Le cahier des charges portait sur trois points :

- L'identification du système de collecte, de tous les regards avec leur positionnement GPS et altimétrique, et réalisation d'une fiche technique ;
- L'identification de l'ensemble des dysfonctionnements à l'aide notamment d'un contrôle des réseaux par caméra ;
- La qualification et la quantification des effluents : domestiques, pluviaux, eaux parasites. Ce dernier point permet notamment de fournir le rapport annuel d'auto-surveillance, autre document que la Commune doit obligatoirement fournir aux services préfectoraux.

### 1.1 ➤ RENDU DE L'ETAT DES LIEUX

Différents secteurs du bourg ont été déterminés avec pour chacun le plan des réseaux séparatifs et des sections en unitaire.

On trouve essentiellement en secteurs séparatifs la partie ouest du bourg et les quartiers neufs au nord.

Le reste draine dans une seule conduite eaux usées et pluviales.

Cette partie correspondant au bourg historique a été créée au début des années 70 et concentre la majeure partie des désordres.

En particulier y sont définis de nombreux tronçons où circulent des eaux claires parasites.

Celles-ci non chargées en pollution sont problématiques pour la station de traitement.

Le visionnage de quelques photos issues des contrôles caméra renseigne sur la nature des désordres relevés qui constituent la panoplie de ceux que l'on rencontre dans les réseaux de même nature. Anneyron n'est donc pas un cas isolé.

### 1.2 ➤ COMMENT REPARER ?

En prenant en compte les contraintes de réalisation, les problèmes que les travaux engendreront sur la circulation et bien sûr le coût de cette opération, une solution a été abordée qui consiste à découper le bourg en bassins versants et en « sous » bassins versants. On peut ainsi remplacer le fonctionnement est-ouest en fonctionnement nord-sud grâce à la présence d'une conduite en bordure de l'Argentelle tout au long de l'espace urbanisé.

Quatre bassins sont identifiés :

- BV1 comprenant une zone allant de l'est d'Intermarché à la rue des Tennis empruntant la rue des Lagères pour rejoindre le collecteur de l'Argentelle.

Ce BV1 peut se décomposer en 1 bis et 1 ter.

Le 1bis allant de l'est, Intermarché, les futures zones constructibles à la rue Lachal, secteur de priorité 1.

Le 1 ter allant de la rue de Lachal à la rue des Tennis.

- BV2 comprenant le centre du village depuis au nord quartier ZAC jusqu'à l'église en utilisant la descente du Gardier pour rejoindre le collecteur Argentelle.

Ce BV2 peut se décomposer en BV2bis et 2 ter.

Le 2bis correspond au secteur de l'église jusqu'à la D1 et sa traversée permettant ainsi une réfection légère et la poursuite des travaux dans un deuxième temps.

Le 2ter correspond à la partie nord et la reprise des réseaux défectueux.

- Le BV3 reprend le carrefour du monument aux morts, en partie la D1, la rue marquis d'Arlande, la rue du 19 mars jusqu'à Saleton.

- Le BV4 correspond à la descente de Saleton, rue St Didier, rue des Groubons, avec remplacement des déversoirs d'orages par un bassin décanteur déshuileur ne recevant plus que du pluvial.

Le réseau d'égout s'est construit par phases dès le début des années 70.

A cette époque, notre Commune était à l'avant-garde, acceptant de fortes dépenses pour un assainissement le plus performant possible. On sait que certaines communes ne sont équipées que depuis peu voire pas encore équipées.

Notre réseau a toutefois vieilli et il est aujourd'hui dans un état tel qu'il convient de mettre en place une stratégie de progression sur le plan environnemental.

Trois scénarios d'intervention sont présentés par le Cabinet Conseil :

- La mise en séparatif de la totalité du réseau selon un coût de 2 167 100 € HT ;

- La mise en séparatif des seuls secteurs église et centre-bourg, le reste en réhabilitation pour une somme de 2 461 300 € HT ;

- La mise en séparatif du quartier de l'église et le reste en réhabilitation pour un coût de 2 365 050 € HT.

L'originalité de travailler en bassins-versants est d'adapter la restructuration du réseau à l'urbanisation du village qui, après un développement est-ouest, s'urbanise maintenant nord/sud. L'on utilise ainsi les pentes naturelles du sol en évitant les ouvrages de relèvement.

Second avantage : la possibilité de phaser les travaux.

Revenant sur les coûts projetés dans le diagnostic il convient d'ajouter aux deux solutions du séparatif partiel l'obligation d'ajouter un bassin de rétention avant rejet très dispendieux.

Sur le plan financier le Maire dit que tout n'est pas réalisable sur un seul mandat mais que l'on peut envisager sur celui en cours de traiter le premier bassin versant est ce qui ne gêne pas le fonctionnement des autres secteurs dans leur état actuel.

Jean-Paul NICOLET, par ailleurs président du SIA du Pays d'Albon gestionnaire de la station d'épuration, ajoute, que bien que son ouvrage puisse absorber l'existant pendant encore quelques années, le syndicat va inciter les communes adhérentes à s'engager dans des travaux d'amélioration.

Ce diagnostic confirme les suspicions. Les choses ne peuvent rester en l'état et le temps est venu d'agir.

Aussi à l'invitation du Maire, le Conseil s'engage ainsi à réparer les désordres et dysfonctionnements, choisit à cet effet le premier scénario préconisé de mise en séparatif de l'ensemble du réseau, décide de travailler par bassins-versants avec des étapes à l'intérieur de chacun des périmètres identifiés, demande les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général et enfin accepte d'engager le recours à un maître d'œuvre en vue d'aboutir à la réalisation du premier tronçon sur la partie est du village.

Jean PIN préconise avant de commencer l'opération de se rapprocher des autres concessionnaires de réseaux pour coordonner les reprises en chaussée (la consultation est déjà en cours) et précise

que le Syndicat des Eaux qu'il préside à l'obligation de reprendre avant 2013 tous les branchements en plomb ce qui sous certaines voies conduira à remplacer complètement la conduite.

Il fait également remarquer que la mise en séparatif ne suffira pas à solutionner les désordres car certains sur la conduite unitaire devront malgré tout donner lieu à intervention.

Alain LACROIX s'inquiète de l'intégrité des voies en regard de l'importance des travaux envisagés. Comment coordonner les travaux et conserver des voies correctement revêtues ?

Le Maire répond que la réalisation devant se faire par tranches les concessionnaires seront consultés en amont à chaque étape pour qu'ils se donnent les moyens d'intervenir.

La Mairie ne sera pas seule à devoir coordonner ses interventions. Les particuliers raccordés sur le réseau unitaire devront séparer leurs rejets pour se raccorder sur le nouveau réseau.

Avant tout il faudra bien évidemment faire une prospective budgétaire pour maîtriser l'incidence de tels travaux sur le coût de la redevance.

La reprise du système de collecte s'annonce donc comme une opération de longue haleine.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ce dossier.

## **II. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Rapporteur : M. Michel FOMBONNE

Suite à la décision de l'Assemblée en séance du 1<sup>er</sup> avril la Commune va procéder à l'acquisition d'une parcelle constructible dans le secteur de la Plaine pour un coût avoisinant 505 000 € frais notariés compris.

Une décision budgétaire est nécessaire pour alimenter une ligne de crédit à cette hauteur.

L'équilibre est proposé avec une recette totalement couverte par l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

## **III. MOBILIER SCOLAIRE ECOLE ELUARD**

Rapporteur : Mme Patricia BOIDIN

L'acquisition de mobilier à l'occasion de l'ouverture d'une classe peut s'inscrire dans la programmation des subventions du Conseil Général au titre de la dotation cantonale.

Pour la 8<sup>ème</sup> classe à Eluard dont l'ouverture sera effective en septembre la dépense est estimée à 4 000 € et fera l'objet d'une demande d'aide au Département.

Adopté à l'unanimité.

#### **IV. GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LOGEMENTS SOCIAUX**

Rapporteur : Mme Monique BESCOND

En séance du 1<sup>er</sup> avril l'Assemblée a accordé la garantie de la ville sur six emprunts souscrits par Habitat du Pays de Romans.

Une rédaction indifférenciée dans le libellé de la nature des financements oblige à reprendre quatre des six procès-verbaux.

Cette modification dans la forme est adoptée à l'unanimité.

Mme RODET-GARCIER profite de ce rappel pour annoncer du retard dans la réalisation des logements sociaux rue Gambetta en raison du remplacement en cours à la direction de l'établissement.

#### **V. INFORMATIONS DU MAIRE A L'ASSEMBLEE**

- M. BIANCHERI, Député, informé par le Maire de nos projets sur les quartiers nord avait souhaité nous aider et avait invité le Maire à présenter un dossier de demande de subvention, se chargeant de le déposer dans les services ministériels. Ce qui a été fait.

Et la demande est satisfaite sur l'intervention directe du Président de la République pour une somme de 50 000 €.

L'annonce a été faite directement par courrier au Député par M. Nicolas SARKOZY.

Le Maire fait lecture de cette lettre à l'Assemblée qui annonce que la somme sera prélevée sur l'un des programmes du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

- Une deuxième information concerne la demande de DGE sur la rénovation de la Salle des Fêtes de Mantaille. M. le Préfet vient de notifier au Maire son refus sur ce dossier (environ 60 000 €) faute de crédits suffisants en regard des nombreux dossiers présentés.

Une décision modificative doit être envisagée pour compenser cette perte budgétaire.

#### **VI. DIVERS**

- Jean-Paul NICOLET annonce la mise en place prochaine dans le lit de l'Argentelle au droit du quartier de la Guichardière d'un passage busé en remplacement de la passerelle détruite afin de rétablir le passage piéton. Les services de l'Etat ont donné leur avis favorable au titre de la loi sur l'eau.

- Pierre THEZIER invite tous les élus sur le foirail dimanche 2 mai.

- 5 mai : inauguration des logements sociaux de la Guichardière

- 8 mai : 65<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice (à 11 h).